

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA BOISSIÈRE

Le six novembre deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Pierre TESSIER, Maire de LA BOISSIERE.

Étaient présents : Mrs. Jean-Pierre TESSIER, Pierre CHAZÉ, Kévin GUILLAUMEUX
Mmes Florence CHAZÉ, Corine GANNE, Aurore VEILLARD,

Étaient absent(e) excusé(e) : Mme Anne-Marie LANDAIS, Mr Arnaud VALLIER

Étaient absent(e) excusé(e) : Mr Lénaïc GASNIER, Mme Aurélie PORCHER

Convocation des membres : 26 octobre 2023

Affichée le 26 octobre 2023

Mme Florence CHAZÉ a été élue secrétaire.

1) Intervention de Mme CHOISY : information sur l'éolien

Intervention de Mme CHOISY, Sté BzyWA r.e.. pour présenter des informations sur l'éolien.

2) Etude thermique avant et après travaux dans le cadre du changement de chaudière- D028-2023

Mr le maire informe l'assemblée de la réception d'un devis de la SARL LCA de Laval concernant une étude thermique avant et après travaux dans le cadre du remplacement de la chaudière. Cette étude est obligatoire pour obtenir la subvention fond verts, au titre du renforcement de la performance environnementale et de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Montant total : 750,00 € ht, soit ttc 900,00 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter le devis de la SARL LCA de Laval concernant une étude thermique avant et après travaux dans le cadre du remplacement de la chaudière pour un montant total HT : 750,00 €, soit Total TTC : 900,00 €.
- précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2023 de la commune en investissement.
- autorise Mr le Maire à signer le devis.

3) Composition de la Conférence Régionale de Gouvernance SRADDET- D029-2023

Pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET (Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCOT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

Il nous est proposé de valider une composition « sur mesure » proposée par la Présidente du Conseil Régional.

Composition de la Conférence régionale de gouvernance

Composition « sur mesure » proposée : 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif.

Membres votants : 120

- La Présidente du Conseil Régional ou son représentant
- 14 élus régionaux ou leur représentant
- Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
- Les 14 Présidents des structures porteuses de SCOT ou leur représentant (hors SCOT mono EPCI)
- Le Président de la Conférence Régionale des SCOT

- 16 Maires :
 - * 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales de Maires et Présidents de communautés
 - * 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France
 - * Le Maire de l'Ile d'Yeu ou son représentant
- 3 représentants de l'État désignés par le Préfet de Régional

Membres siégeant à titre consultatif : 19

- 5 Présidents des Départements ou leur représentant
- 4 Présidents des PNR ou leur représentant
- Président du CESER ou son représentant
- 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
- 3 Présidents des EPF ou leur représentant
- 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant

Le conseil municipal,

Émet un avis favorable sur la composition de la Conférence Régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire

4) Décision modificative n°3 budget primitif commune 2023- D030-2023

Mr le maire informe l'assemblée de prévoir d'ici la fin de l'année des crédits suffisants aux chapitres Charges à caractère général 011, charges du personnel, frais assimilés... (012), autres charges de gestion courante (65).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section de fonctionnement dépenses		
<u>Chapitre 011</u>		
article 60631 fournitures d'entretien		+600,00
article 60632 fourniture de petits équipements		+600,00
<u>Chapitre 012</u>		
article 6411 personnel titulaire		+ 1000,00
article 6413 personnel non titulaire		+ 1000,00
<u>Chapitre 012</u>		
article 6531 Indemnité		+ 1000,00
<u>Chapitre 022 Dépenses imprévues</u>	-4200,00	
Total DM 3	- 4200,00	+ 4200,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-autorise la décision modificative n°3 portant modification du budget primitif 2023

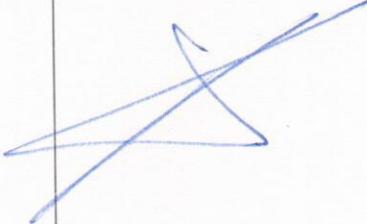
5) Informations

- a) Compte rendu de la visite de Mme la Sous-Préfète du 25 septembre 2023.
- b) Réseau cuivre Orange : fermeture du réseau cuivre en janvier 2027.
- c) Développement énergies renouvelables : Suite au courrier de la Préfecture, il est nécessaire de réfléchir au développement des énergies renouvelables : chaque commune doit communiquer une zone de faisabilité.

d) Bulletin municipal : demander devis impression

e) Vœux de la municipalité : vendredi 26 janvier 2024 -20 h à la Salle de Bouchamps les Craon.

f) Prochaine réunion de conseil municipal à fixer : 8 janvier 2024.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Maire	Secrétaire de séance
	TESSIER Jean-Pierre 	CHAZÉ Florence 